

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOGENT SUR VERNISSON – 28 MAI 2013

L'an deux mille treize, **28 mai**, à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 21 mai 2013, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Madame Monique PIOT, Maire

Etaient Présents : Jean-Pierre TROUCHE, Gabriel GOLDSCHIEDER, Yann DUMAS, Madeleine OLANIER, Francis CAMMAL, Sophie MALGOURIS, Stéphanie WURPILLOT, Philippe MOREAU, Alain LELOUP, Michel LE ROUX (a reçu procuration de Bernadette CORJON), Jean-Paul PINAUD (a reçu procuration de Eliane COGNOT), formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Bernadette CORJON (a donné procuration à Michel LE ROUX), Eliane COGNOT (a donné procuration à Jean-Paul PINAUD), Xavier BONLIEU

Absents : Emmanuel VALERY, Catherine PESCHER

Philippe MOREAU est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 05 avril 2013 est adopté à l'unanimité. Monsieur Michel LE ROUX signale l'emploi inapproprié du terme « comité de pilotage » dans le dernier compte-rendu concernant la visite de la station d'épuration au Lude. Madame Monique PIOT rappelle que cette visite a été réalisée à titre informatif et qu'il s'agit d'une erreur de formulation. Monsieur Gabriel GOLDSCHIEDER précise que ce terme renvoie aux administrations extérieures participant au projet, qui avaient été conviées à la visite par la maîtrise d'œuvre.

INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le marché concernant le désamiantage et le déplombage des bâtiments existants, passé dans le cadre de la réhabilitation et l'extension de l'école élémentaire, est attribué à l'entreprise DB Centre pour un montant de 71 697, 87 euros HT, ou 85 750, 65 euros TTC.

Madame le Maire signale au Conseil Municipal que des recherches archéologiques sur le site du futur centre socioculturel se dérouleront du 1^{er} au 12 juillet prochain.

ORDRE DU JOUR

1/ Réhabilitation et extension de l'école élémentaire : autorisation de lancement de la consultation des entreprises

Monsieur Francis CAMMAL rappelle au Conseil Municipal le projet de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire, et notamment le phasage des travaux :

- Été 2013 : désamiantage et démolition, début des travaux de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire actuelle,
- Année scolaire 2013-2014 : extension de l'école élémentaire et poursuite des travaux de réhabilitation et d'extension des bâtiments actuels,
- Été 2014 : désamiantage et démolition du dernier bâtiment, et achèvement des travaux.

Compte-tenu du phasage du projet, Monsieur Francis CAMMAL demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public pour la réhabilitation et l'extension de l'école élémentaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public concernant la réhabilitation et l'extension de l'école élémentaire, et à recourir à la procédure adaptée,
- AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la réhabilitation et l'extension de l'école élémentaire,

- AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Loiret, du Syndicat Mixte du Pays du Gâtinais et de la Région Centre,
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif (chap. 23).

Au cours des débats, M. Francis CAMMAL demande aux membres du Conseil Municipal de faire part à l'assemblée de leurs remarques concernant le dossier de consultation des entreprises transmis par la maîtrise d'œuvre.

Mme Monique PIOT relève des erreurs de frappe ou de tournure de phrase, ainsi qu'une incohérence avec le règlement du Plan Local d'Urbanisme au niveau de la hauteur de clôture. Elle relève également les précisions apportées sur les plans, qui permettent une meilleure compréhension.

M. Jean-Pierre TROUCHE souligne une incohérence dans le planning prévisionnel de l'opération. M. Michel LE ROUX souhaiterait que ce planning prévisionnel intègre les phases d'étude.

M. Michel LE ROUX souhaite que le dossier de consultation, et notamment le préambule commun à tous les corps de métier, prévoie un accès libre au chantier pour les représentants nommés de la Commune, et ce afin de permettre un suivi journalier du chantier. M. Francis Cammal précise qu'en raison des obligations réglementaires en matière de sécurité, l'accès en dehors des temps formalisés est limité. Un groupe de travail, représentant la maîtrise d'ouvrage, sera nommé pour assurer le suivi des travaux. Mme Monique PIOT ajoute que l'accès au chantier devra se faire dans le respect des obligations de sécurité.

Concernant les travaux de réhabilitation, M. Michel LE ROUX demande si le lot n°12 concernant l'électricité pourrait intégrer des branchements supplémentaires, en prévision des futures installations informatiques. Il souhaite savoir à quoi correspondent les prestations supplémentaires ou alternatives. M. Francis CAMMAL précise qu'il s'agit d'options que les entreprises devront obligatoirement chiffrer, le maître d'ouvrage décidant ou non de leur réalisation.

Concernant les travaux d'extension, M. Michel LE ROUX s'interroge sur la suppression du préau pendant une année scolaire complète. M. Yann DUMAS et Francis CAMMAL précisent que cette difficulté a été appréhendée dès le début du projet, les travaux allant se dérouler en site occupé. Plusieurs solutions sont envisagées en cas de mauvais temps : répartir les enfants dans les classes en les encadrant par les animateurs de la pause méridienne, assurer un seul service au restaurant scolaire, ajouter un bungalow supplémentaire pour l'accueil des enfants dans la cour. M. Michel LE ROUX souhaite que la Commune anticipe dès maintenant l'organisation liée à cette problématique.

Pour le lot n° 11, M. Michel LE ROUX souhaite avoir des précisions sur la mise en place d'un chauffage provisoire. M. Francis CAMMAL précise qu'il s'agit d'assurer la continuité du chauffage pendant les travaux, les entreprises pouvant être amenées ponctuellement à couper le chauffage existant.

M. Michel LE ROUX souhaiterait que l'opération intègre les VRD extérieurs à la limite de prestation de la maîtrise d'œuvre. M. Francis CAMMAL précise que ces VRD seront traités par un autre maître d'œuvre spécialisé dans ce domaine. M. Michel LE ROUX s'inquiète de la future cohabitation entre plusieurs entreprises intervenant sur les VRD et qui ne seront pas gérées par le même maître d'œuvre. M. Gabriel Goldscheider propose d'enlever les VRD de cette consultation et de réaliser une consultation unique pour l'ensemble des VRD (école et extérieurs). M. Francis CAMMAL prendra contact avec la maîtrise d'œuvre afin de trouver une solution adéquate. M. Michel LE ROUX précise qu'il vote favorablement au lancement de la consultation, à la condition que le problème des VRD soit résolu (intégration des VRD extérieurs ou consultation unique).

M. Francis CAMMAL souligne la lourdeur de ce dossier administratif et remercie M. LE ROUX pour le travail d'analyse accompli. Il transmettra à la maîtrise d'œuvre les observations du Conseil Municipal et lui demandera de les intégrer au dossier de consultation des entreprises.

2/ Restauration du Pont du Tacot : autorisation de lancement de la consultation des entreprises et demande de subvention

Monsieur Jean-Pierre TROUCHE rappelle au Conseil Municipal le projet de restauration du Pont du Tacot, conduit par les commissions Travaux et Développement Patrimoine Culture. Monsieur Jean-Pierre TROUCHE demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public pour la restauration du Pont du Tacot, et à solliciter l'aide financière des différents partenaires.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE Madame le Maire à engager la procédure de passation du marché public concernant la restauration du Pont du Tacot, et à recourir à la procédure adaptée,
- AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation des entreprises pour la restauration du Pont du Tacot,
- AUTORISE Madame le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Loiret, et de la Région Centre,
- DIT que les crédits nécessaires seront prévus au budget primitif (chap. 23).

Au cours des débats, M. Jean-Pierre TROUCHE informe le Conseil Municipal de l'avancement du projet de restauration du pont du Tacot. Le cahier des charges de la consultation des entreprises est en cours de réalisation. Des recherches de subventions sont en cours, notamment auprès du Conseil Général du Loiret qui pourrait subventionner à hauteur 20 % du montant HT des travaux.

M. Michel LE ROUX s'interroge sur le revêtement en bois prévu au cahier des charges. Pour des raisons de sécurité, il préconise un revêtement antidérapant.

Mme Sophie MALGOURIS souhaite savoir pourquoi les commissions se sont orientées vers un revêtement bois. M. Yann DUMAS souligne que l'utilisation du bois apparaît comme la solution la mieux adaptée pour l'évacuation de l'eau. L'emploi d'un autre sol nécessiterait de renforcer l'étanchéité latérale du pont. M. Jean-Pierre TROUCHE précise que le revêtement actuel entraîne des problèmes d'évacuation de l'eau, causant la dégradation du pont.

Mme Monique PIOT et M. Yann Dumas souhaitent privilégier une restauration à l'identique. M. Philippe MOREAU préconise l'utilisation du bois, conformément à l'image « Nogent Village de l'Arbre ». M. Francis CAMMAL trouve intéressante l'association du bois et du métal. Il conseille de réaliser un cahier des charges avec la solution envisagée par les commissions et d'autoriser les variantes afin d'avoir plusieurs solutions techniques.

3/ Recours à la Délégation de Service Public pour la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable – Durée de la délégation

Vu les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2012-051 en date du 28 septembre 2012, approuvant le principe du recours à la délégation de service public pour la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable,

Considérant que le contrat actuel de délégation de service public pour la production et distribution d'eau potable, arrivant à échéance au 31 décembre 2013, avait été signé pour une durée de douze ans,

Considérant qu'il conviendrait que la durée du prochain contrat de délégation de service public soit fixée à quinze ans, compte-tenu des travaux de remise en état du réservoir et du remplacement du réseau de la route de Montbouy qu'il conviendra d'intégrer à la future délégation de service public,

Entendu le rapport de M. Gabriel GOLDSCHIEDER, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la durée du prochain contrat de délégation de service public pour la gestion du service public de production et de distribution d'eau potable à quinze ans.

Au cours des débats, M. Gabriel GOLDSCHIEDER détaille les différents travaux qu'il faudra réaliser sur le réseau d'eau potable : réhabilitation du château d'eau et remplacement du réseau d'eau potable de la route de Montbouy pour un montant prévisionnel de 520 000 euros HT. Il conviendra d'intégrer ces travaux dans la future délégation de service public. La durée du contrat, fixée à 15 ans, permettrait l'amortissement des travaux d'investissement.

4/ Recours à la Délégation de Service Public pour la gestion du service public d'assainissement – Durée de la délégation

Vu les dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2012-052 en date du 28 septembre 2012, approuvant le principe du recours à la délégation de service public pour la gestion du service public de l'assainissement,

Considérant que le contrat actuel de délégation de service public pour l'assainissement, arrivant à échéance au 31 décembre 2013, avait été signé pour une durée de douze ans,

Considérant qu'il conviendrait que la durée du prochain contrat de délégation de service public soit fixée également à quinze ans, par analogie à la durée du contrat de délégation pour l'eau potable,

Entendu le rapport de M. Gabriel GOLDSCHIEDER, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer la durée du prochain contrat de délégation de service public pour la gestion du service public de l'assainissement à quinze ans.

5/ Tarifs ALSH 2013

Monsieur Francis CAMMAL expose au Conseil Municipal qu'il convient de fixer les tarifs ALSH pour les séjours courts et séjours vacances pour l'année 2013, et propose de reconduire les tarifs 2012 :

Tarifs séjours courts et séjours vacances – avant aides CAF (À la journée)

Quotient familial		Tarifs 2013 Nogentais avant déduction	Tarifs 2013 HC avant déduction	Déduction Caf 2013	Reste à charge des familles		
					Nogentais		H. Commune
					1er enfant	à partir du 2ème enfant	Tarif unique
1	moins de 264	17,85 €	20,75 €	15,00 €	2,85 €	2,30 €	5,75 €
2	de 265 à 465	17,85 €	20,75 €	15,00 €	2,85 €	2,30 €	5,75 €
3	de 466 à 599	17,85 €	20,75 €	15,00 €	2,85 €	2,30 €	5,75 €
4	de 600 à 710	17,85 €	20,75 €	15,00 €	2,85 €	2,30 €	5,75 €
5	plus de 710	17,85 €	26,78 €	- €	17,85 €	14,30 €	26,78 €
6	hors régime général	20,80 €	31,20 €	- €	20,80 €	16,65 €	31,20 €

Tarifs MSA Séjours courts

Quotient familial		Tarifs 2013 Nogentais avant déduction	Tarifs 2013 H.C. avant déduction	Déduction MSA 2013	Reste à charge des familles		
					Nogentais		H. Commune
					1er enfant	à partir du 2è enfant	tarif unique
7	MSA <= 550	17,85 €	20,75 €	14,00 €	3,85 €	3,08 €	6,75 €
8	MSA 551 à 610	17,85 €	20,75 €	12,00 €	5,85 €	4,68 €	8,75 €
9	MSA 611 à 685	17,85 €	20,75 €	8,00 €	9,85 €	7,88 €	12,75 €
6	>685 hors RG	20,80 €	31,20 €	- €	20,80 €	16,65 €	31,20 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 13 voix pour et 1 abstention (Bernadette CORJON), vote les tarifs 2013 de l'ASLH Séjours courts et Séjours Vacances.

6/ Avenant au contrat de prestation de restauration

Monsieur Francis CAMMAL rappelle au Conseil Municipal que la Commune a signé en 2010 un contrat de prestations avec la société Compass Group France pour la fourniture de repas en liaison froide au restaurant scolaire.

Le contrat arrivant à échéance à la fin de l'année scolaire 2012-2013, Monsieur Francis CAMMAL demande au Conseil de bien vouloir autoriser Madame le Maire à signer un avenant afin de prolonger le contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer un avenant visant à prolonger le contrat jusqu'à la fin de l'année scolaire 2013-2014.

7/ Organisation d'un concert et demande de subvention

Monsieur Francis CAMMAL propose au Conseil Municipal d'organiser un concert le samedi 14 décembre 2013 à 20h30 à l'Eglise, interprété par l'ensemble Coruscant. Le coût du spectacle s'élèverait à 4 000 euros.

Monsieur Francis CAMMAL demande au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à solliciter le fonds d'accompagnement culturel aux communes du Conseil Général du Loiret pour le financement de ce spectacle.

L'aide du Conseil Général s'élèverait à 75 % d'une dépense plafonnée à 3 000 euros. Le coût restant à la charge de la Commune serait donc de 1 750 euros.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'organisation du concert interprété par l'ensemble Coruscant, pour un montant de 4 000 euros et autorise Madame le Maire à solliciter le fonds d'accompagnement culturel aux communes du Conseil Général du Loiret.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Monique PIOT rappelle au Conseil Municipal que l'inauguration de la médiathèque communale aura lieu le samedi 29 juin à 11h.

Monsieur Michel LE ROUX aborde le problème de la prolifération des corbeaux sur la Commune. Madame Monique PIOT informe le Conseil que la Préfecture a autorisé par arrêté des tirs de prélèvement. Le lieutenant de l'ouvetier est intervenu sur la Commune.

Madame Stéphanie WURPILLOT déplore la fermeture régulière de la gare de Nogent. Madame Monique PIOT prendra contact avec les responsables de la gare afin de régler ce problème.

Monsieur Francis CAMMAL informe le Conseil Municipal qu'il souhaite arrêter sa fonction d'adjoint au maire à partir du 1^{er} septembre 2013. Il restera néanmoins conseiller municipal jusqu'à la fin du mandat. Madame Monique PIOT remercie au nom de l'équipe municipale M. Francis CAMMAL pour le travail effectué et apprécie qu'il continue à s'investir au Conseil jusqu'à la fin du mandat.

Fin du Conseil : 21h45

Membres du Conseil Municipal Présents lors de la séance du 28 mai 2013			
Monique PIOT	Jean-Pierre TROUCHE	Madeleine OLANIER	Gabriel GOLDSCHIEDER
Yann DUMAS	Francis CAMMAL	Michel LE ROUX	Alain LELOUP
Philippe MOREAU	Sophie MALGOURIS	Stéphanie WURPILLOT	Jean-Paul Pinaud